



SERVICES

INTERNET

WI-FI : dans tout le bâtiment, demander le code à la réception.

Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.

Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur. Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques, le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.

ESPACES COMMUNS

CAFETERIA: rez-de-chaussée, ouverte du 1^{er} juin au 1^{er} octobre le matin pour le petit déjeuner servi de 7h à 9h30 du lundi au vendredi et de 8h à 10h le dimanche ; ouverte le soir de 18h à minuit.

BIBLIOTHÈQUE: 5^{ème} étage, ouverte tous les jours 24 heures sur 24 pour les résidents du foyer.

TERRASSE ET « SOLARIUM »: 7^{ème} étage, ouverts de 9h à 22h30.

TÉLÉVISION: à l'entresol.

CUISINES: du 1^{er} au 5^{ème} étage, plaques électriques, fours microondes et traditionnel, grille-pain.

DOUCHES: du 1^{er} au 5^{ème} étage.

MACHINES À LAVER ET SÈCHE-LINGE: 1^{er} sous-sol, jetons vendus à la réception.

LOCAL POUBELLE: au rez-de-chaussée.

CHAMBRES

RÉFRIGÉRATEUR: un dans chaque chambre.

DRAPS: changés par quinzaine.

MÉNAGE: une fois par semaine.

ENTRETIEN COURANT (ex: ampoule électrique, lavabo bouché, etc.): signaler tout problème à la réception.

RÉCEPTION

SÉCHOIR À CHEVEUX

FERS À REPASSER

CADDIE

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES VISITEURS

Les visiteurs doivent acquitter le prix de la nuit au tarif « passager » en vigueur. D'octobre à mai, le Foyer n'héberge que les femmes.

Université de Paris
FOYER INTERNATIONAL des
ETUDIANTES –
GRACE WHITNEY HOFF
Association loi 1901
93, Boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 01 43 54 49 63

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & SERVICES



Foyer
International
des Etudiantes

93, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
T. +33 1 43 54 49 63
F. +33 1 43 54 23 45
www.fie.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur a pour but de préserver un cadre de vie harmonieux.

Tout résident qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mis à la porte.

ART. 1 HORAIRES ET ACCÈS

Du 1er juin au 30 septembre inclus, le Foyer reste ouvert toutes les nuits. Du 1er octobre au 31 mai 2016, le Foyer ferme à 1h 30 et rouvre à 6h en semaine, et reste ouvert les nuits des vendredis et samedis. Aucun accès (entrée ou sortie) n'est possible pendant les heures de fermeture.

Le jour d'arrivée, la chambre est disponible à partir de 14h. Le jour du départ la chambre doit être libérée avant 10h le samedi et le dimanche, avant 12h du lundi au vendredi.

Art 2 PAYEMENT

Le séjour est payable d'avance.

ART. 3 CLÉ

La clé de votre chambre est personnelle, vous la gardez toute la durée de votre séjour. Toute perte sera facturée 30€. Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, y compris famille et amis.

ART. 4 ABSENCES

Les résidents doivent remplir une fiche de sortie pour toute absence supérieure à une journée.

ART. 5 VISITES

Elles sont autorisées de 9h à 23h. Vos visiteurs doivent OBLIGATOIREMENT vous demander à la réception.

Ils ne sont pas autorisés à rester dans votre chambre ni dans les autres espaces communs du Foyer (bibliothèque, solarium, terrasse) en votre absence et doivent quitter le Foyer **au plus tard avant 23h**.

Vous êtes responsable du bruit ou des dégâts que peuvent causer vos visiteurs.

Personne de l'extérieur n'est autorisée à passer la nuit au Foyer sans en avoir reçu l'accord de l'administration et être enregistré à la réception. La personne devra alors acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."

ART. 6 BRUIT

Les résidents doivent observer le silence le plus strict entre 22h. et 8h. du matin et couper le son des téléphones portables.

Si vous êtes gêné par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le signaler à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendrez service à tout le monde.

Le climat du Foyer doit permettre à chacun d'étudier et de se reposer dans de bonnes conditions.

ART. 7 HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Vous devez faire votre lit et garder votre chambre en ordre et conserver votre nourriture dans des boîtes hermétiques.

Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres, d'y faire la cuisine, de fixer des documents sur les murs en dehors des panneaux de liège. En outre il n'est pas permis d'y garder des animaux.

Le personnel est autorisé à visiter les chambres pour en vérifier le bon entretien et y faire tous travaux nécessaires.

ART.8 DÉGRADATIONS

Toute dégradation dans votre chambre sera facturée.

ART. 9 SÉCURITÉ ET ALARME

Toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) **ainsi que les bougies** sont strictement interdits dans les chambres. Il est aussi interdit de s'asseoir sur le rebord des fenêtres et d'y déposer ou suspendre des objets.

En cas de feu l'alarme se déclenche et les résidents doivent quitter leur chambre **immédiatement**, dans le calme et sans utiliser l'ascenseur.

ART. 10 ALCOOL ET DROGUE

Quiconque sera sous l'emprise de l'alcool ou en possession de substances illégales sera expulsé immédiatement.

ART. 11 TABAC

Il est interdit de fumer dans toutes les parties communes du Foyer. Cela est toléré dans les chambres individuelles.